

Lettre ouverte à madame le préfet de l'Ariège au sujet du débat annoncé sur la pratique de l'écobuage

Loïc DEFAUT, *La Caso*, 09400 Bédeilhac-et-Aynat

Objet. Le texte ci-après est principalement un exposé de mon expérience et de mes réflexions en matière d'ouverture des milieux en moyenne montagne ariégeoise, dans le contexte très actuel de la mise en place de *commissions locales d'écobuage*. Ce sujet est d'intérêt général, et pas seulement réservé au monde de l'agriculture.

Madame le préfet

Je suis éleveur de brebis en zone de montagne sur la commune de Bédeilhac-et-Aynat. Je me suis installé en agriculture il y a 20 ans sur une zone qui, pendant longtemps, a été régulièrement dévastée par les incendies hivernaux sauvages, ce qui l'a maintenue dans un état transitoire de friche. J'ai reconquis ces terres sans jamais avoir recours à l'écobuage. Ce travail n'est toujours pas fini, tant les conséquences du feu sont néfastes à long terme.

Toute la zone montagnarde ariégeoise est confrontée depuis très longtemps au problème récurrent des feux de broussailles. Ces feux sont en général à vocation pastorale. Aujourd'hui, face à la prolifération des incendies, les pouvoirs publics ont décidé de mieux encadrer la pratique du feu pastoral en faisant appel aux services des spécialistes de l'écobuage. Ceux-ci soutiennent, études scientifiques à l'appui, que le feu dirigé et mené dans certaines conditions est favorable au pastoralisme sans porter atteinte à l'environnement, et que c'est un mode d'entretien rapide et économique.

Pourtant, on ne peut nier que l'écobuage, même bien conduit, ne se fait pas sans contreparties environnementales. Le dégagement massif de fumées nocives en est l'une des illustrations.

Les orientations de la nouvelle PAC entrées en vigueur en 2015 modulent les aides aux surfaces en fonction du taux d'embroussaillage des parcelles. Mais le mode d'entretien importe peu, et le feu apparaît alors comme une solution facile pour obtenir ces aides. Cela risque d'amener une généralisation des incendies.

Mon expérience du feu et du débroussaillage me permet d'affirmer qu'il est parfaitement possible d'entretenir les surfaces agricoles dont le pastoralisme a besoin sans avoir recours à l'écobuage. Aujourd'hui je m'inquiète de l'écobuage érigé en système alors que cela pose de nombreux problèmes et qu'aucun débat sur cette méthode n'a été réellement programmé.

HISTORIQUE DU PASTORALISME ET DE LA PRATIQUE DE L'ÉCOBUAGE DANS LES MONTAGNES

Le déboisement des montagnes de l'Ariège au profit des prairies a été mis en œuvre dès le Néolithique et s'est intensifié au Moyen Âge pour satisfaire les besoins de la navigation et de l'industrie. Le pastoralisme s'est développé parallèlement au déboisement, profitant de l'ouverture du milieu et de la richesse du sol laissé par la forêt.

La population pyrénéenne s'est accrue jusqu'à la fin du XIX^e siècle ; au début du XX^e siècle, du fait de la misère et de la surpopulation, les montagnes commencent à se vider. L'exode rural se poursuit durant tout le XX^e siècle, laissant d'innombrables terres inoccupées.

Le feu pastoral était couramment utilisé pour faire disparaître les refus en fin de saison. Il n'y avait pas grand-chose à brûler, le feu passait vite et sans faire de dégâts. Mais avec l'exode rural et le départ des troupeaux, la situation a changé : les prés de fauche n'étaient plus coupés, les parcelles n'étaient plus pacagées. En fin de saison, il restait beaucoup de matière combustible, et les paysans qui n'étaient pas partis ont continué à brûler la montagne. Dès lors, le feu a commencé à faire des dégâts sur le sol et la végétation. Un feu de broussailles allumé par temps sec chauffe très fort et séjourne plus longtemps. La couche supérieure du sol, qui abrite toute la microfaune, est ravagée. L'humus, responsable de la texture du sol, brûle et disparaît. La terre, totalement déstructurée, devient pulvérulente et est lessivée dès les premières pluies. Ainsi, au fil des incendies, le sol est devenu de plus en plus pauvre, acide et tassé, et la flore s'est appauvrie considérablement. Mais en montagne siliceuse la fougère-aigle résiste au feu du fait de ses rhizomes profonds, et se met alors à proliférer. Cette plante est ensuite le principal combustible des feux sauvages en hiver.

Ainsi, plus on brûle la montagne, plus la fougère prospère et se répand, et plus les terres brûlées deviennent sensibles au feu. Et c'est précisément pour sortir de ce cercle vicieux qu'il a été décidé... de recourir à l'écobuage systématique, avec la mise en place des commissions locales d'écobuage (CLE).

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DE CONSTITUTION DE LA CLE EN 2016 ET DE LA JOURNÉE DE FORMATION À L'ÉCOBUAGE EN 2017

J'ai participé à la réunion d'échange pour la mise en place d'une CLE qui s'est tenue le 18 novembre 2016 à Rabat-les-Trois-Seigneurs, puis à la journée de formation à l'écobuage qui a eu lieu le 31 janvier 2017, au SDIS de Tarascon. Dès la première réunion, j'ai exprimé mon opposition à la pratique de l'écobuage, et j'ai demandé qu'un débat public ait lieu autour de cette problématique, car cela concerne toute la société civile, et pas seulement le monde agricole, les chasseurs, et quelques autres. Monsieur Novellas, directeur de la DDT, a affirmé que ce débat aurait lieu prochainement. Mais depuis, le temps a passé, le plan *écobuage* se met progressivement en place et aucun débat n'a encore été programmé. Ce débat devrait pourtant être un préalable à toute prise de décision, car il est susceptible, à mon avis, d'influer sur le cours des choses. Ne voyant rien venir, j'ai décidé de vous soumettre mes arguments, qui sont le fruit de mon expérience agricole et de ma réflexion sur le sujet.

1. La réunion de la CLE

Suite aux violents incendies sauvages qui ont sévi durant la saison hivernale 2015-2016, les pouvoirs publics départementaux ont décidé de mieux encadrer la pratique de l'écobuage en créant des commissions locales d'écobuage regroupant chacune quatre ou cinq communes. Une CLE expérimentale a été créée à Rabat, et le dispositif sera par la suite étendu à l'ensemble du département. Le but d'une CLE est « *d'émettre des avis techniques concertés sur des projets d'écobuage, permettant au maire de prendre les bonnes décisions* »¹. Cette première réunion avait pour objet principal « *la présentation de la démarche d'élaboration de cartes de planification définissant des zonages en fonction des risques rencontrés en cas d'incinération*¹ ». Un assouplissement de la législation concernant l'écobuage pourra être ensuite envisagé. Les éleveurs pourront alors pratiquer le feu pastoral en toute légalité, à condition de respecter les règles de sécurité et de bonnes pratiques. Des journées de formation seront organisées par la Chambre d'agriculture pour les éleveurs intéressés.

2. La journée de formation à l'écobuage

Comme déjà dit, la première journée de formation à l'écobuage s'est déroulée le 31 janvier dernier. Les représentants de la DDT (monsieur Blot, pour la législation), de l'ONF (monsieur Clément, pour l'histoire et le rôle des forêts, l'impact du feu sur les arbres...), des pompiers (monsieur Antoniutti, pour le volet sécuritaire) et de la Fédération pastorale de l'Ariège (monsieur Regnault, pour l'intérêt de l'écobuage en tant qu'outil de gestion pastorale) nous ont tour à tour exposé les tenants et les aboutissants d'une pratique de l'écobuage intelligente. Monsieur Trocmé, de la Chambre d'agriculture, animait la réunion.

Nous ne nous intéresserons ici qu'aux interventions les plus significatives. Voici en quelques lignes le résumé de l'exposé de monsieur Regnault :

Les milieux ouverts que nous connaissons l'ont été par l'intervention de l'Homme. Ces milieux tendent à se refermer en permanence, et le pâturage des animaux ne suffit pas, à lui seul, à les maintenir ouverts. Il faut donc avoir recours à d'autres modes d'entretien. Le débroussaillage mécanique est le plus vertueux du point de vue environnemental, mais il se limite aux zones mécanisables. Dans les endroits trop accidentés, le recours au feu pastoral est une bonne solution, comme le démontrent des études scientifiques menées au cours des deux dernières décennies.

Quel que soit le type de sol, ces études concluent à une amélioration de la richesse floristique après le passage du feu, à condition cependant que les écobuages soient suivis d'une pression pastorale suffisante. Le feu n'affecte pas non plus la diversité faunistique. Un écobuage pratiqué par temps froid et sur sol humide préserve l'intégrité de la vie du sol et sa structure. L'écobuage est donc un outil de gestion économique et efficace, mais qu'il faut savoir maîtriser.

Le feu pastoral préconisé par monsieur Regnault n'a donc strictement rien à voir avec les incendies allumés clandestinement en période sèche, et qui dévastent chaque année nos montagnes.

Ces propos ont été corroborés par l'intervention de monsieur Antoniutti, qui nous a fait part de son expérience de professionnel du feu, des difficultés que les pompiers ont à combattre ces incendies sauvages et des dégâts qu'ils génèrent sur l'environnement ; l'abondance des fumées qui stagnent dans les vallées et gênent les populations est aussi un gros problème. Puis monsieur Antoniutti nous a enseigné les consignes à respecter lors des écobuages.

Le néophyte ayant assisté à cette journée de formation s'en retourne le cœur léger, certain de tenir la solution idéale pour entretenir ses parcours au moindre coût, et même pour reconquérir de nouveaux herbages sur les landes.

Mon expérience et ma réflexion sur le sujet me font penser que les choses ne sont pas si simples.

¹Compte-rendu de la réunion CLE du 18/11/2016.

MON EXPÉRIENCE DU DÉBROUSSAILLAGE

1. Mon installation agricole

Je me suis installé en 1996 sur une zone dont les deux-tiers étaient dévastés tous les trois ou quatre ans par des incendies sauvages ; ils ne formaient qu'une vaste lande à fougères, ronces et genêts, et il ne restait pas 2 000 m² de bonne prairie. Je devais donc reconquérir la quasi-totalité de ce territoire. Un tracteur agricole équipé d'un gyrobroyeur m'a permis de venir à bout rapidement des ronces et des genêts sur les terrains plats ou peu pentus. Mais la fougère est une plante coriace qui repousse sans cesse. On peut en venir à bout en quelques années à condition de la couper au moins deux fois par an. Avec une seule coupe annuelle, elle régresse mais ne disparaît pas. Dès qu'on relâche la pression, elle prolifère de nouveau très rapidement, même en maintenant une forte pression de pâturage. L'idéal est de travailler les anciens labours en profondeur avec des outils adaptés, car cela détruit le maillage des rhizomes ; en même temps cela aère la terre, et l'herbe pousse ensuite beaucoup mieux. L'épandage de fumier enrichira le sol, terriblement appauvri par les incendies précédents. Mais cela ne peut se faire que sur les terrains plats qui, chez moi, représentent moins de 20 % de la surface totale.

Sur les pentes la situation est beaucoup plus compliquée. Impossible de débroussailler avec un tracteur agricole classique. La débroussailleuse à dos convient bien à la pente, mais ne permet pas d'entretenir de grandes surfaces ; au-delà de deux ou trois hectares (avec deux passages dans l'été), on s'épuise. J'ai utilisé aussi une vieille motofaucheuse avec de bons résultats ; mais la machine tombait souvent en panne, ce qui rendait son utilisation aléatoire.

Ainsi, je me suis battu contre la fougère dans des pentes infâmes pendant vingt ans, sans en venir à bout, loin s'en faut. Je note quand même une régression significative au profit de l'herbe ; mais je sais que si je relâche la pression, elle retrouvera sa prépondérance en quelques années, et mon travail sera perdu.

J'ai fini par investir dans un matériel de débroussaillage adapté à la pente. C'est un investissement lourd, mais indispensable dans mon cas. Il s'agit d'un petit tracteur à chenille de 30 CV, équipé d'un broyeur frontal de type épareuse. Cet appareil est radioguidé, c'est-à-dire qu'on le pilote à distance au moyen d'une télécommande. Si d'aventure l'outil se retourne, on n'est pas dessus. Cette machine travaille sans problème dans des pentes allant jusqu'à 35° (≈ 80 %) et avale sans sourciller fougères, ronces et petits genêts. Avec un pareil outil, la reconquête et l'entretien des landes les plus denses dans de fortes pentes sur des dizaines d'hectares ne sont plus un problème. Étant peu fortuné, je me suis contenté d'une entrée de gamme, qui correspond néanmoins à mes besoins.

Lorsque la pente est trop forte ou si le sol est encombré de roches, j'ai décidé de ne pas m'acharner et de laisser s'implanter la forêt profonde ; elle finira, avec le temps, par venir à bout de la friche.

2. Les arbres : des alliés du pastoralisme

Si on cesse d'entretenir une prairie par le pacage et surtout par la fauche, elle est envahie progressivement par des plantes ligneuses, comme les ronces et les genêts. Puis les arbres poussent au travers de cette friche, grandissent, s'étoffent, et finissent par étouffer les broussailles en les privant de lumière, et en leur faisant concurrence par les racines. Les herbes de sous-bois remplacent progressivement les plantes ligneuses. Leur diversité et leur intérêt pastoral varient en fonction des essences d'arbres, mais aussi de la luminosité du sous-bois. Les plantes qui poussent sous une ombre forestière dense présentent peu d'intérêt pastoral, à l'inverse des herbes des sous-bois clairs.

En débroussaillant mes terres, j'ai remarqué que la friche recule beaucoup plus vite là où il y a des arbres que là où il n'y en a pas. J'ai aussi constaté qu'en période sèche l'ombre des arbres conserve l'humidité du sol et évite le dessèchement de l'herbe par le soleil. À proximité des arbres, la prairie est encore bien verte, alors qu'elle est totalement sèche partout ailleurs. De même, au printemps, la pousse de l'herbe est plus précoce sous les arbres. De plus, au pied de certaines essences comme les frênes, la qualité floristique s'améliore plus rapidement qu'au beau milieu d'une vaste prairie. Les bêtes se plaisent donc mieux à pâturer dans les zones clairsemées d'arbres.

C'est pour cela que j'ai décidé, il y a déjà quinze ans, de favoriser la pousse des arbres partout où c'est possible, l'objectif à terme étant de constituer des bois clairs sur tous les parcours de mes bêtes, et de mettre en place un bocage pour les prés de fauche. J'utilise également des ânes et des chevaux pour faire disparaître les refus après le pacage des brebis et améliorer l'appétence et la diversité des herbages. La conjugaison du débroussaillage mécanique, du pacage, et de la mise en place de bois clairs est le moyen le plus efficace que je connaisse pour reconquérir les landes dans les pentes. Bien entendu, cela s'inscrit dans un processus long ; les arbres ne poussent pas en un jour, le pacage s'améliore lentement...

Bien sûr, cette gestion douce et à long terme n'a rien à voir avec le feu pastoral qui, lui, est aveugle et détruit tout sur son passage. Le feu dirigé donne l'illusion de la rapidité et de l'efficacité car, après l'écobuage, on voit immédiatement le résultat. Mais quel résultat ? Au mieux aura-t-on pu préserver quelques touffes d'herbe rase et l'intégrité du sol. Pour le reste, tout est cramé. Ces étendues sans un arbre, couvertes de fougère, sont venteuses et glacées en hiver, chaudes et sèches en été.

3. L'agroforesterie

L'intérêt de l'arbre pour l'agriculture est reconnu par le ministère de l'Agriculture qui, à partir de 2012, a initié un « *plan de développement de l'agroforesterie* ». Ce plan vise à tirer profit des bénéfices apportés aux herbages par les arbres. La définition de l'agroforesterie nous est donnée sur le site du ministère de l'Agriculture (agriculture.gouv.fr/alimagri) : « *L'agroforesterie est l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle. [...] Cette pratique ancestrale est aujourd'hui mise en avant car elle permet une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d'un microclimat favorable à l'augmentation des rendements [...]. En principe, l'arbre, par son système racinaire, crée les conditions dans les couches profondes du sol, qui favorisent l'alimentation en eau et en minéraux des cultures de surface. Les techniques agroforestières permettent de disposer les arbres afin que ceux-ci favorisent au maximum les cultures et rentrent le moins possible en compétition avec elle.* » On lit ensuite : « *Par ailleurs, les arbres ont la capacité d'absorber le CO₂, et durant leur phase de croissance, de stocker le carbone. Ils participent donc à atténuer les effets du changement climatique.* »

Les orientations ministérielles corroborent donc ce que j'observe et que je mets en œuvre depuis vingt ans.

CRITIQUE DES SOLUTIONS ENVISAGÉES PAR LA CLE

1. La PAC et l'écobuage

1-1. Le fonctionnement des aides PAC

Les aides aux surfaces de la PAC sont liées au nombre de bêtes présentes sur les exploitations agricoles. Pour pouvoir déclarer des hectares à la PAC, il faut les « charger » en bétail. Mais comme toujours avec la PAC, il n'y a pas de plafond : plus on a de bêtes, plus on peut déclarer d'hectares, plus on peut activer de *droit à paiement de base* (DPB).

Les DPB sont, depuis 2015, fonction du taux d'embroussaillage des parcelles. Les surfaces sont désormais proratisées. Ainsi, pour un pré de fauche où il n'y a que de l'herbe, le prorata de broussailles est de 0, la prime est versée à 100 % ; 1 ha est égal à 1 DPB. À l'inverse, pour une lande trop dense ne permettant pas le pacage du bétail, on considère qu'il n'y a pas de ressource fourragère, le prorata est de 1, la prime n'est pas versée ; 1 ha est alors égal à 0 DPB. Entre ces deux extrêmes, il existe une échelle de proratas, basée sur une estimation de l'embroussaillage. Lors de déclaration PAC, chaque paysan peut accepter l'évaluation proposée par l'administration, sur la base de photographies aériennes, ou bien peut estimer lui-même le pourcentage de broussailles pour chacune de ses parcelles ; dans les deux cas il est pleinement responsable de sa déclaration, et il recevra les aides en fonction de ce qu'il a déclaré (mais gare au contrôle !).

Ce système a été mis en place pour inciter les paysans à nettoyer leurs surfaces. Chacun est libre d'utiliser le mode de débroussaillage qu'il souhaite ; seul le résultat compte. La qualité de l'herbe qui pousse après le défrichage importe peu ; il suffit qu'il y ait « de la ressource », selon le terme approprié. Ces modalités concernent aussi bien les terres de vallée que les estives.

1-2. Brûler plus pour gagner plus

Dès lors on voit bien l'intérêt que pourraient trouver les paysans à débroussailler avec le feu, particulièrement ceux qui ont engagé de grandes surfaces à la PAC. C'est en effet un moyen très économique et rapide pour ouvrir le milieu. Ensuite, on fera passer le feu tous les 3 à 5 ans, comme préconisé par les équipes de suivi, étant sous-entendu, si je comprends bien, que la broussaille revient à l'état antérieur après 3 à 5 ans. Et ceci en toute légalité, et sans se préoccuper le moins du monde des populations des vallées alentour qu'on enfume comme des renards.

On risque donc d'assister à une prolifération des écobuages dans les années à venir.

2. La baisse de la fertilité du sol

La fertilité du sol est altérée par le feu, même quand la terre est froide et humide. En effet, d'après le manuel d'agronomie générale de Dominique Soltner, page 167, « *...une restitution carbonée régulière est indispensable à la nutrition des plantes : cet apport carboné en effet, générateur d'acide carbonique et d'acides humiques, et nourriture des microbes, permet l'attaque régulière des minéraux et des engrais insolubles du sol. Le brûlage de toute matière organique, court-circuitant l'activité de décomposition, prive le sol de cet indispensable apport carboné : la fertilité du sol ne peut que souffrir de cette privation.* »²

3. Les pollutions atmosphériques

Tous les habitants de la Haute-Ariège ont encore en mémoire les nappes de fumée épaisse stagnant dans les vallées au mois de décembre dernier. Elles provenaient des nombreux incendies allumés clandestinement sur plusieurs massifs à la fois, pendant une longue période de sécheresse, et que les pompiers avaient bien du mal à

² Dominique SOLTNER, 1988. *Les bases de la production végétale. Tome I : le sol*. Collection sciences et Techniques agricoles, Anger, 466 p.

combattre. Ces incendies sont généralement volontaires, et sont allumés pour perpétuer la tradition : on met le feu pour nettoyer la montagne. On constate qu'un même flanc de montagne ne brûle jamais deux années de suite ; en général, la périodicité des incendies est de quelques années (entre 3 et 10 ans, suivant les endroits et la météo).

Pour le feu pastoral, les techniciens préconisent des écobuages chaque 3 à 5 ans sur les landes à fougères et genêts (qui sont les plus répandues en Haute-Ariège), un peu plus espacés sur les landes à bruyères et sur les étendues de *fenasse* (brachypode penné). Ce qui veut dire que si les incendies sauvages que nous connaissons venaient à être remplacés par une pratique de l'écobuage plus vertueuse, la périodicité des incendies serait la même que ce qu'elle est actuellement ; et, sauf erreur, la quantité de fumée produite serait équivalente.

La pollution aux particules fines pose de plus en plus de problèmes, au point que les foyers ouverts et les véhicules sont déjà interdits dans certaines grandes villes, et que l'on songe même à présent à abandonner définitivement le diesel. En Ariège la préfecture décrète régulièrement l'alerte à la pollution aux particules fines à cause des incendies hivernaux. Je doute que la transmutation des incendies sauvages en une pratique raisonnée du feu permette de résoudre ce problème. En effet, un assouplissement de la législation dans le contexte de la nouvelle PAC risque fort d'amener une prolifération des écobuages. De plus, même les feux dirigés engendrent généralement d'énormes volumes de fumées.

Ce fut le cas par exemple le 23 février dernier, pour le feu contrôlé d'Ornolac-Ussat-les-Bains, où l'on a vu se déployer un impressionnant panache de fumée, alors que le ciel était parfaitement dégagé. J'en produis ci-dessous une photographie. Il s'agissait d'un écobuage réalisé sur une soulane calcaire classée *Natura 2000* (sic !) de 30 hectares, dont le but officiel était de favoriser le retour des orchidées et de préparer l'installation d'un jeune agriculteur sur la commune (cf. la *Dépêche du Midi*). Ce feu était manifestement très actif car le temps était chaud et sec depuis longtemps. Il semble donc que les préconisations d'un bon écobuage n'aient pas toutes été respectées, malgré la présence sur place des pompiers et d'un agent de l'ONF. On peut donc légitimement se demander comment les écobuages se dérouleront lorsque les éleveurs, une fois dûment formés, seront livrés à eux-mêmes. À mon avis, ils feront à peu près comme ils ont toujours fait...



Figure 1. Fumées d'écobuage au-dessus de la vallée de l'Ariège le 23/02/2017.

Le programme européen CARBOSOL, chargé d'étudier la pollution particulaire en composés carbonés en Europe et coordonné par le Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE, CNRS/Université Grenoble I), a démontré que la combustion de biomasse est responsable de 50 à 70 % de la pollution carbonée hivernale en Europe. (Cf. le site www.notre-planete.info). Je relève les précisions suivantes concernant la lutte contre cette pollution :

« Si de nombreux et coûteux efforts ont été faits et se poursuivent pour limiter la pollution particulaire carbonée, ces nouvelles études suggèrent que la manière la plus efficace de limiter cette pollution à l'échelle continentale, notamment en hiver, consisterait à s'attaquer principalement à la combustion de biomasse, par des évolutions technologiques et une réglementation sévère limitant ces modes d'utilisation. De telles mesures sont d'autant plus nécessaires, que de récentes études épidémiologiques ont souligné la similarité des effets sur la santé entre les fumées de combustion de biomasse et les produits pétroliers (diesel), tant dans la nature que dans

la fréquence des troubles engendrés (affections respiratoires, cancers du poumon...). De nombreux États ont d'ailleurs interdit depuis longtemps les feux de cheminées ouvertes, les feux agricoles et ceux de jardin. ».

4. Les autres utilisateurs de la montagne

Toutes les zones intermédiaires et les estives sont potentiellement concernées par des projets d'écobuages. Or, d'autres utilisateurs tirent profit, directement ou indirectement, de ces espaces. C'est le cas par exemple des apiculteurs, qui produisent des miels de montagne (rhododendron et bruyère). Si ces landes venaient à se réduire considérablement du fait des écobuages, cela porterait un nouveau coup dur à une filière déjà mal en point.

Le secteur du tourisme pourrait bien souffrir aussi de la généralisation des incendies. Les paysages après le feu n'ont jamais été parmi les plus sympathiques et accueillants...

La filière bois pourrait se développer si toutes les zones intermédiaires délaissées par l'agriculture étaient rendues à la forêt.

Et bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive.

SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Établir les besoins pastoraux du département et favoriser la maîtrise foncière des candidats à l'installation agricole en zone montagnarde sont, à mon avis, les deux principaux axes à développer pour diminuer durablement l'embroussaillage. Étant entendu qu'il s'agit de promouvoir une agriculture de montagne lucide et responsable.

1. Établir un inventaire des besoins pastoraux

Au XX^e siècle la déprise agricole a vidé les montagnes de la majeure partie des animaux qui les pacageait. Il serait absurde de vouloir maintenir tous ces espaces ouverts alors que nous n'avons plus le nombre d'animaux suffisant pour les entretenir.

Il est donc primordial, selon moi, de faire l'inventaire des besoins pastoraux de la zone montagnarde. Cela permettra de cibler les zones à débroussailler, en sélectionnant les terrains les mieux mécanisables. Les surfaces délaissées par l'agriculture devront être malgré tout protégées des incendies (grâce à l'entretien de bandes coupe-feu, par exemple) pour qu'elles puissent évoluer vers la forêt profonde. Cela permettra d'atténuer les effets du réchauffement climatique et de développer la filière bois chère à nos élus.

2. Favoriser de nouvelles installations

Il y a en permanence des candidats à l'installation agricole qui cherchent un coin de campagne où se poser pour développer leur projet. Mais tous se heurtent systématiquement à la maîtrise du foncier. En effet, le gros problème de l'agriculture de montagne est l'émiettement des propriétés en une multitude de petites parcelles réparties sur un grand territoire. Cette difficulté ne date pas d'hier ; elle a même probablement été l'un des moteurs de l'exode rural, lorsque les paysans fuyaient la pauvreté et les conditions de travail trop dures. Ceux qui veulent revenir aujourd'hui se trouvent confrontés de nouveau à ce problème. S'ils parviennent à acheter ou à louer à un ou deux propriétaires, ils se retrouvent généralement avec quelques hectares éparpillés dans un imbroglio foncier. Difficile dans ces conditions de créer une exploitation agricole viable, car on sait que la maîtrise du foncier est à la base de toute agriculture.

D'autre part, les structures agricoles déjà bien en place étendent leur zone d'influence sur ces surfaces inexploitées, avec l'accord plus ou moins tacite de quelques propriétaires, et engagent tout cela à la PAC. Et alors, quoi de mieux pour entretenir ces immensités et optimiser les primes que le recours à l'écobuage systématique ?

3. Pratiquer l'agroforesterie préconisée par le gouvernement

J'ai expérimenté sans le savoir l'agroforesterie, et je souhaite la généraliser chez moi.

En clair il s'agit de favoriser les apports bénéfiques des arbres aux herbages, en mettant en place des bois clairs sur tous les parcours des animaux et des haies bocagères autour des prés de fauche. Naturellement cette pratique est incompatible avec le feu pastoral ; mais elle le remplace avantageusement.

CONCLUSION

Face au problème récurrent des incendies, la pire solution serait, selon moi, l'immobilisme. La rationalisation de la pratique du feu pastoral en Ariège semble, à première vue, un moindre mal. Mais on ne peut s'engager dans cette voie sans en avoir bien compris tous les tenants et aboutissants. À mon avis, cette solution ne permet pas d'envisager favorablement l'avenir de nos montagnes. La pollution de l'air, le réchauffement climatique et les interactions écologiques ne sont pas pris en compte dans leur globalité. De plus, il nous appartient, au niveau local, de ne pas ramer à contre-courant des nouvelles orientations de l'agriculture portées par le gouvernement et qui commencent à se mettre en place un peu partout en France.

L'emploi du feu pastoral érigé en système risque de dévoyer les orientations de la nouvelle PAC, en l'amenant à subventionner la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

Par ailleurs le pastoralisme n'est pas propriétaire de la montagne ; il y a d'autres utilisateurs. Il convient d'en tenir compte.

En tout état de cause, une minorité ne peut décider seule des solutions à apporter à un enjeu qui concerne toute la société civile.

Espérant que ce courrier retiendra votre attention, je vous prie d'agréer, madame le préfet, l'expression de ma très haute considération.

À Bédeilhac, le 6 mars 2017.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, swirling initial followed by a long, horizontal stroke.